**בע"דʼ**

**קבע עתים לתורה Fixe des temps de Torah -**

(Téhilim CXIX, 126 ; Talmud Mishnah Avot, I, 15 ; V, 22 ; Talmud Bérakhot 32b ; Talmud Shabat 31a)

Communauté Ohavei Tsion - Beit Knesset Beit Yossef, Yéroushalayim 'Ir HaQodesh, tél. 02-5672256

sous l'égide du Rav Docteur Eric Yossef Bellaïche שליט"א

*Rédaction : ע"דʼ Mikhaël Amram ס"ט, 0543344331, michamram5776@gmail.com. Numéro 80, année 5778*

***Bé'houqotaï : « La petite réprimande »***

**La bénédiction et la malédiction**

Notre parasha est appelée ***תוכחה »***, la petite réprimande ». « La grande réprimande » se trouve dans la parasha Ki tavo, dans Devarim XXVIII. Au terme du Livre de Vayiqra, Bé'houqotaï comporte les bénédictions promises à ceux qui accomplissent les mitsvot et les malédictions qui pourraient fondre sur ceux qui sont fautifs du mal. Là immédiatement, il y a confrontation à la problématique de la rétribution et de la punition : ***שכר ועונש*** se'har ve'onesh. Nous voilà avertis de la rétribution et de la punition, dans leur généralité. La rétribution pour ceux qui accomplissent la Torah, la punition pour ceux qui s'en détournent, et ce, dès le premier verset de la parasha, Vayiqra XXVI, 3 : « Si vous suivez Mes voies, et préservez Mes commandements, et que vous les accomplissez, alors Je vous donnerai les pluies en leurs temps…», et jusqu'à la fin du treizième verset, sont mentionnées les différentes bénédictions « qui abonderont pour vous ».

Ainsi, la bénédiction n'est pas en regard de la malédiction selon le principe de contrariété, une chose à partir de son contraire. On ne peut pas déduire la malédiction de la bénédiction. Vice-versa, on ne peut déduire la bénédiction de son supposé contraire, la malédiction. En effet, la bénédiction est décrite dans treize versets de XXVI, 3 à 13 et la malédiction dans trente versets, du 14 au 43. Elles ne peuvent donc pas être comparées l'une face à l'autre. Il en ressort que l'une et l'autre sont de nature différente. La malédiction est une atteinte à l'authenticité de l'homme tel que Dieu l'a créé, une dépersonnalisation de l'être, une déperdition d'identité. La bénédiction est un surcroît d'être où l'on peut percevoir la trace de Dieu, et le degré ultime de la bénédiction est l'unité des valeurs.

**Rabi Avraham Ibn 'Ezra** : Les bénédictions sont mentionnées de façon générale, contrairement aux malédictions qui sont décrites en détail.

**Rav Naftali Herz Wiesel** : Les bénédictions arrivent toutes simultanément si nous faisons le bien mais si nous choisissons le mal, les malédictions ne viendront que progressivement, d'abord de légères punitions pour nous amener au repentir et si nous nous entêtons dans le mal, des punitions plus sévères fondront sur nous et ainsi de suite de plus en plus graves, à Dieu ne plaise !

**Rabi Yits'haq Abravanel** : Pourquoi toutes les récompenses et les buts de la Torah sont des choses matérielles et non la perfection de l'âme et le monde qui vient, puisqu'elles sont les valeurs véritables ? La jouissance du corps aurait-elle la priorité sur ce qui mérite d'être ? L'exagération des exigences du corps dont le jouisseur invétéré fait preuve mais aussi les extrémismes des exigences de l'âme dont le puritain crispé dans le refus de la vie terrestre, au détriment du corps, sont une brisure de l'équilibre entre les exigences du corps et celles de l'âme. Ce sont les deux sources possibles du mal. La Torah nous promet la pluie, une bonne récolte, une nourriture abondante, la sécurité politique et elle nous menace de la sécheresse, de la disette, des maladies, de l'invasion ennemie et de l'exil. Alors que nous savons que le but des mitsvot est le perfectionnement spirituel sur terre et leur récompense au monde qui vient, de ces derniers, il n'y a pas un mot dans la Torah les concernant ?!

Toutefois, nous n'avons pas les moyens cognitifs d'aborder les mondes idéaux qui sont inaccessibles à la connaissance humaine et la Torah a préféré y faire uniquement allusion (Rambam).

**Ramban**: Il n'est nul besoin d'affirmer que la récompense des mitsvot est d'ordre spirituel, tout le monde le sait, le comprend et en est convaincu : l'intégration à sa nature de la valeur considérée est la vraie récompense. Par contre, la récompense et la punition, toutes deux matérielles, dans ce monde, qui relèvent de l'action de la Providence, sont des « miracles cachés » alors que les hommes peuvent croire qu'il s'agit de phénomènes naturels. C'est pourquoi la Torah a précisé les bienfaits si « vous suivez Mes voies et préservez Mes mitsvot » et elle a précisé aussi les maux « si vous ne M'écoutez point, et que vous cessiez d'exécuter toutes ces mitsvot, si vous dédaignez Mes lois et que votre personne repousse Mes institutions, au point de ne plus observer Mes préceptes, de rompre Mon alliance », tous deux, bienfaits et maux, sont précisés afin que nous y voyions le bras de la Providence, son intervention dans l'Histoire.

**Rambam** : La véritable récompense des mitsvot est spirituelle, mais de plus, Dieu nous promet que si nous les respectons, Il nous aidera à en accomplir encore plus et à nous y perfectionner, en écartant les empêchements, car il est impossible de les accomplir lorsqu'on est malade, assoiffé ou affamé, en temps de guerre ou de siège. C'est pourquoi Dieu nous évitera tous ces maux et nous résiderons dans la largesse, bien portants et en paix, nous pourrons alors accéder à la plénitude spirituelle. Par contre, si la Torah est transgressée, tous ces maux nous frapperont et nous empêcheront d'accomplir les commandements. Dieu nous promet Son aide si nous accomplissons la mitsva, avec amour et avec effort, pour y parvenir à les faire toutes, en écartant les obstacles. Au contraire, si une mitsva est abandonnée, alors Dieu opposera des obstacles à l'accomplissement de toutes les mitsvot. C'est ce que les Sages ont dit, Pirqei Avot IV, 2 : « La récompense d'une mitsva est la mitsva, la sanction d'une transgression est la transgression ».

**Rabi Yéhouda Halévi, Kozari I, 109**: « Le but du judaïsme est de nous attacher à l'aspect divin présent en toute chose et de faire résider sur nous la Présence divine, la Shékhina. Il s'agit de ressentir dans ce monde le lien indéfectible entre nous et Dieu, Vayiqra XXVI, 12 le dit : « Je Me promènerai parmi vous et Je serai votre Dieu, et vous serez Mon peuple », (Rashi : Je marcherai au milieu de vous dans un monde de plénitude et vous ne tremblerez pas de Ma présence). Et vous verrez Mes manifestations parmi vous, certains de vos hommes seront admis dans Mon intimité, ils monteront au Ciel (allusion à Énosh, Béréshit V, 24 et à Elie, II Rois II, emportés vivants au ciel), comme ceux-là qui circulaient (Zékharia III, 7) eux-mêmes parmi les anges. Mes anges aussi circuleront parmi vous sur terre. Vous les verrez seuls (comme l'ange qu'ont vu Manoa'h et sa femme, Shoftim XIII, 3-9) ou en groupes (comme ceux apparus à Avraham, Béréshit XVIII, 2, ou à Ya'aqov, Béréshit XXXII, 2), ils veilleront sur vous et combattront devant vous (tel l'ange qui a défait San'hériv, II Rois XIX, 35). Vous vous maintiendrez dans le pays, qui est une condition nécessaire, une cause adjuvante, pour parvenir à ce niveau : la Terre Sainte, dont la fertilité et la stérilité, la prospérité et la misère dépendront de la Divinité agissant selon vos œuvres, de l'influence du Divin intervenant en fonction de vos actes. Le monde entier sera régi par les lois impersonnelles de la nature, il suivra son cours naturel, mais non pas vous, car, lorsque la Présence résidera au milieu de vous, vous constaterez que votre pays est fertile, que les pluies tombent régulièrement, dans les saisons où elles sont nécessaires sans les enfreindre, que vous triompherez de vos ennemis sans préparatifs. De ce fait, vous vous rendrez compte que votre destinée n'est pas déterminée par une règle naturelle, mais par Ma Volonté. Si vous désobéissez vous verrez fondre sur vous la disette, la sécheresse, la peste, les bêtes féroces, tandis que le monde entier jouira de la tranquillité. Vous saurez ainsi que c'est une puissance supérieure à la Nature qui dirige vos destinées. Tout cela s'est réalisé (et aussi, par extrapolation, se réalisera au futur). Et cette Loi que Je vous donne est une Loi dont les promesses sont assurées d'être réalisées en leurs temps, elle ne craint pas d'être démentie, rien d'entre ses promesses ne sera abandonné. Toutes les promesses qui nous ont été faites sont englobées dans une seule racine, à sa source unique : l'espérance de se rapprocher de Dieu et de Ses agissements. C'est ainsi que la Torah nous a été proposée d'une manière sensible (que le principal des mitsvot est sur notre terre, selon les sens corporels basiques) ».

La plus haute récompense est donc notre maintien physique sur notre terre de prédilection. La réussite agricole, militaire, diplomatique, en tant que peuple réunit sur sa Terre, en Érets Israël, est uniquement l'action directe de Dieu, et de ressentir que Dieu est proche de nous, Téhilim LXXIII, 26-28 : « Dieu sera à jamais le rocher de mon cœur et mon partage. Pour moi, c'est la proximité de Dieu qui fait mon bonheur ; j'ai mis ma confiance dans le Seigneur Dieu : à proclamer toutes Tes œuvres ».

**Talmud Baba Batra 88b** nous fournit une lecture originale : « Apprenons de Rabi Lévy : Viens et vois combien les valeurs du Saint, Béni est-Il, ne ressemblent pas aux valeurs des hommes. Dieu bénit Israël par vingt-deux bénédictions, depuis : “ ***אם בחקתי תלכו***si vous suivez Mes voies”, jusqu'à : ***קוממיות“*** Je vous fais marcher la tête haute”, et Il n'a dit que huit malédictions depuis : “***ואם בחקתי תמאסו*** et si vous dédaignez Mes voies”, jusqu'à : “***ואת חקתי געלה נפשם*** et que leur personne aura repoussé Mes voies”. Tandis que Moshé a béni par huit et a maudit par vingt-deux ». En effet, pour la bénédiction, Dieu a débuté par un alef et a terminé par un tav : Il a béni Israël par toutes les lettres de l'alphabet. Pour la malédiction, Il a débuté par un vav et a terminé par un mêm, et de vav à mêm il n'y a que huit lettres d'écart dans l'alphabet. Par contre, dans Devarim (XXVIII), Moshé a béni Israël par huit bénédictions (lettres) depuis le vav de : “***והיה*** et ce sera si vous écoutez” (1) jusqu'au mêm à la fin de : “***לעבדם*** et adorer des divinités étrangères” (14) et a maudit par vingt-deux malédictions (lettres) depuis le vav de : “***והיה*** mais si tu n'écoutes pas” (15) jusqu'au hé de : “***ואין קונה*** et pas d'acheteur” (68). Du vav au hé, il a fait le tour de l'alphabet hébreu, donc des vingt-deux lettres.

Le Talmud a ainsi démontré l'ineffable miséricorde divine qui s'attache au moindre détail.